

Stadtrat Yannick Gloor, Biel



Der 33-jährige EVP-Stadtrat Yannick Gloor versteht sich als sach- und lösungsorientierter Brückenbauer, kann aber auch klar seine Überzeugungen vertreten. Als Rechtsanwalt ist er unter anderem für die Schweizer Paraplegiker-Vereinigung tätig. Nebenbei engagiert er sich für den Verein «Schulkooperative», der christliche Schulen in Biel und Thun führt.

Gesellschaftspolitische Themen haben dich zum Jura-Studium bewogen. Als Rechtsanwalt mit Master-Abschluss berätst du nun Menschen vor allem im Versicherungsrecht. Was gefällt dir daran?

An meiner Tätigkeit schätze ich am meisten, dass sie mir erlaubt, Menschen, die nach einem schicksalhaften Ereignis querschnittsgelähmt sind und sich plötzlich mit vielen existentiellen Fragen konfrontiert sehen, in dieser schwierigen Lebenslage in rechtlichen Angelegenheiten zu unterstützen, damit sie zumindest dies als gesorgt geben können.

Wie kamst du zur EVP was verbindet dich mit ihr?

Mit der EVP verbindet mich, dass sie sich für eine konstruktive und lösungsorientierte Politik einsetzt, die auf christlichen Grundwerten basiert.

Seit 1½ Jahren bist du im Stadtrat von Biel. Teils spannt dort die EVP mit den Bürgerlichen zusammen – etwa bei den Finanzen – teils mit den Linken – etwa beim Stadtklima. Wie gelingt es, dabei zu guten Lösungen beizutragen?

Um mehrheitsfähige Lösungen zu finden, braucht es meist Kompromisse auf beiden Seiten.

Als (Bieler) EVP sehe ich unseren Beitrag darin, durch sachliche Diskussionen zwischen parteipolitischen Polen zu vermitteln.

Was sind deine wichtigsten Anliegen für die Zukunft der Stadt Biel?

Es dürfte bekannt sein, dass die finanzielle Lage der Stadt Biel ziemlich angespannt ist. In diesem Zusammenhang gilt es nun tragfähige und zukunftsorientierte Lösungen zu finden, die von allen Parteien mitgetragen werden.

*Interview:
Christof Erne*



Jannick Gloor

1 / 2024 Février
www.evp-be.ch, info@evp-be.ch

**Informations du
Parti évangélique du canton de Berne**

VOTATIONS 7, 8

Le 3 mars, l'électorat se prononcera sur un projet cantonal et deux initiatives nationales.

GRAND CONSEIL 8

Tom Gerber, député PEV du Jura bernois, rend compte de la session d'hiver du Grand Conseil bernois.

✚ VOTATION CANTONALE DU 3 MARS 2024

Améliorer la capacité de crise du canton



La pandémie de Corona est terminée depuis bientôt deux ans. Même si le canton l'a globalement bien gérée, des améliorations sont nécessaires, notamment au niveau institutionnel. Outre la démocratie et l'état de droit, il s'agit de renforcer la capacité d'action des autorités en cas de crise.

La crise du coronavirus a montré que les procédures disponibles ne se sont pas toujours révélées adaptées aux crises. Le Grand Conseil veut donc introduire l'instrument de la législation urgente. Ainsi, les lois qui ne peuvent pas être reportées peuvent être mises en vigueur immédiatement sur proposition du gouvernement et du parlement. Cet instrument a fait

ses preuves. La Confédération et douze autres cantons le connaissent déjà. Cependant, la législation urgente ne constitue pas un passe-droit pour le gouvernement et le parlement afin d'annuler les droits populaires. Il ne doit donc être utilisée que dans des situations exceptionnelles. Des obstacles importants sont en outre prévus. L'adoption d'une loi urgente re-

quiert une majorité qualifiée au Parlement : deux tiers des membres du Grand Conseil, soit au moins 107 des 160 député·e·s au total, doivent donner leur accord. Afin de garantir la légitimation par le peuple, une loi urgente est en outre soumise au référendum obligatoire. Au plus tard six mois après son adoption, elle doit être soumise à la décision du peuple. En cas de rejet, la loi cesse immé-

diatement d'être en vigueur. L'introduction de la législation urgente nécessite une modification de la Constitution cantonale. C'est pourquoi nous voterons à ce sujet le 3 mars. Le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité cette adaptation judicieuse qui améliore les procédures institutionnelles de gestion de crise.

Philippe Messerli, député, Nidau

Une session sous le signe des finances



Lors de la session d'hiver du Grand Conseil, les délibérations sur le budget, les impôts et les crédits informatiques ont été au centre des débats. Les député-e-s du PEV ont réussi à mettre quelques accents positifs.

Markus Wenger a réussi à faire accepter sa motion qui demandait que la répartition des sièges aux sein des commissions ne soit pas revue au cours de la législature, si un membre du Grand Conseil quitte une fraction et/ou en rejoint une autre. Markus est aussi apparu en tant que Père Noël et a offert quelques moments d'amusement avec ses vers. La session a été marquée par les nombreux crédits-cadre pour l'informatique des différentes directions. **Tom Gerber** (photo) s'est fortement impliqué dans les travaux de la Commission de gestion concernant le nouveau programme Nevo-Rialto pour la police et la justice. **Margret von Bergen** s'est engagée pour réintroduire une loi sur les loyers modérés – malheureusement sans succès. **Philippe Messerli** a réussi à faire passer en postulat, l'idée

qu'il serait utile de définir et mettre en œuvre des mesures d'intégration durant la procédure d'asile déjà.

Barbara Stotzer-Wyss a été fortement sollicitée dans son travail à la Commission des finances pour la préparation du budget. En tant que théologienne, elle avait un bon bagage pour prendre position autant sur l'enfer fiscal brandit par la droite que sur les propositions de type jubilaire proposées par la gauche.

Tom Gerber s'est attaqué à un thème très délicat en demandant d'appliquer le principe de précaution et de réserver les interventions irréversibles visant à changer de sexe aux personnes de plus de 18 ans et de renforcer l'accompagnement des jeunes aux prises avec des questions d'identité de genre en favorisant des approches non médicales et réversibles jusqu'à leur majorité. Si le renforcement de

l'accompagnement a été largement accepté, le premier point l'a été d'extrême justesse.

Tabea Bossard-Jenni s'est engagée pour que le canton aille de l'avant dans l'autonomie énergétique de ses propres bâtiments et a aussi œuvré pour que le canton étudie des modèles de financement subsidiaires pour la rénovation énergétique des bâtiments. Ces deux objets ont été acceptés par une confortable majorité.

Hanspeter Steiner a défendu sans succès la mise en place d'une réglementation similaire pour la chasse que pour la conduite d'un véhicule en matière de consommation d'alcool.



En tant que co-motionnaire, **Katja Streiff** a demandé avec succès de combler les lacunes dans la mise en œuvre de la stratégie bernoise en matière de démence et à améliorer les offres concernées.

Tom Gerber, député, Reconvilier

VOTATIONS DU 3 MARS 2024

Infos:

evp-be.ch/fr et evppev.ch/fr/votations



Procédure législative urgente

OUI

Initiative pour une 13e rente AVS
Initiative sur les rentes

LIBERTÉ DE VOTE
NON

☝ VOTATIONS FÉDÉRALES DU 3 MARS

Des initiatives sur l'AVS non durables



Le PEV veut continuer à assurer une prévoyance vieillesse durable et sûre qui permet de vieillir dans la dignité et la sécurité économique. Cependant, ni une augmentation de l'âge de la retraite si peu de temps après la réforme AVS 21, ni le principe de l'arrosoir d'une 13^e rente AVS ne sont des solutions durables. Le PEV Suisse dit non à ces deux initiatives.

Le PEV Suisse dit non à une 13^e rente AVS. Pour prévenir efficacement la pauvreté des personnes âgées, les fonds doivent être utilisés de manière ciblée et en fonction des besoins. Il s'agit en outre d'organiser le financement de l'AVS de manière à ce qu'elle puisse également assurer la vieillesse des générations futures. L'initiative met en péril les perspectives de financement à long terme de l'AVS dans son ensemble.

Le PEV dit non à l'initiative sur les rentes. Ce serait un véri-

table affront pour l'électorat si, immédiatement après la réforme AVS 21, on augmentait à nouveau l'âge de la retraite. Le Parlement a déjà chargé le Conseil fédéral de présenter, d'ici à la fin de 2026, une solution pour stabiliser l'AVS de manière durable. Pour le PEV, cette solution doit être socialement équitable et tenir compte de la situation sur le marché du travail, deux exigences que l'initiative ne remplit pas.

PEV CH



IMPRESSUM

Herausgeberin: EVP Kanton Bern.

Postfach 2319, 3001 Bern info@evp-be.ch
Tel. 031 352 60 61

Redaktionsadresse: Christof Erne
Myrtenweg 27, 3018 Bern, bevp@evp-be.ch

Adressänderungen: Bitte schriftlich an EVP
Schweiz, Postfach 2319, 3001 Bern, oder via
www.evppev.ch/kontakt/adressaenderung

Inserate: IDEA, Urs Scharnowski, Tel. 031 818
01 46, urs.scharnowski@jordibelp.ch

Mediadaten: www.evp-be.ch > Parteizeitung

Jahresabonnement: Mitglieder: Fr. 5.-;
Freunde / Gönner: Fr. 3.- IBAN CH64 3000 0001
3002 0312 1

Druckerei: W. Gassmann AG, Biel

Versandarbeiten / Beilagen: Atelier Passage,
Müllerstrasse 3, 2562 Port, www.atelierpassage.ch,
info@atelierpassage.ch, Tel. 032 331 66 55